



## CONDITIONS GENERALES DES ENCARTS PUBLICITAIRES.

### 1. Conditions générales :

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de vente d'espaces publicitaires dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune de Sainte-Marie-sur-Ouche, et les conditions d'utilisation du service par l'annonceur. Toute passation d'une commande et/ou du paiement d'un espace publicitaire dans le bulletin suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes conditions. Elle constitue donc un contrat entre l'annonceur et l'éditeur, dénommés ci-après.

### 2. Définition de l'annonceur :

Toute entité juridique ayant une activité commerciale.

### 3. Définition de l'éditeur :

Mairie de Sainte-Marie-sur-Ouche.

Les encarts publicitaires seront publiés d'une part sur le site internet de la commune et d'autre part dans le bulletin communal –intitulé *Quoi d'9 ? à Sainte-Marie et Pont-de-Pany*– distribué dans toute la commune de Sainte-Marie-sur-Ouche, y compris dans les boîtes aux lettres des personnes ne désirant pas recevoir de publicité. Soit une distribution d'environ 310 exemplaires.

Le bulletin communal, édité en noir et blanc, donne des informations sur l'actualité communale, que ce soit au niveau enseignement, environnement, économique, urbanisme, ... Il paraît tous les 4 mois (mai, septembre, janvier), soit trois fois par an.

L'espace publicitaire proposé désigne un encart au tarif de 40 € par bulletin, soit 120 € par an, y compris la présence permanente de l'encart sur le site internet communal ([www.saintemariesurouche.fr](http://www.saintemariesurouche.fr)).

L'emplacement précis de ces encarts sera défini en fonction de la mise en page globale du bulletin municipal, le format maximal de l'annonce ne pouvant excéder ¼ de page. L'éditeur n'est pas responsable des erreurs transmises par l'annonceur (faute d'orthographe, erreur dans les coordonnées ou le texte) qui pourraient être publiées.

### 4. Offre de vente :

Les encarts publicitaires peuvent être réalisés selon deux manières différentes :

- Soit l'annonceur possède déjà une mise en page existante.
- Soit l'annonceur laisse à la personne responsable de la mise en page le soin de réaliser un encart. Auquel cas, l'annonceur sera tenu de lui fournir logo, photo et textes. Une soumission de projet sera proposée à l'annonceur. Celui-ci peut demander des modifications ou corrections, dans les limites du possible. En cas d'absence de réaction de l'annonceur dans les 7 jours ouvrables, l'éditeur considère que l'annonce est acceptée telle quelle.

### 5. Commande :

L'annonceur confirme sa commande d'espace publicitaire en complétant le bon de commande remis par l'éditeur. Seul ce bon de commande, dûment signé et daté, fera office de demande du service.

Conformément aux usages, l'éditeur se réserve le droit de refuser ou de retirer une publicité qui serait contraire aux intérêts matériels et moraux du bulletin municipal ou du site web qu'il édite.

### 6. Paiement :

Le paiement devra se faire auprès du Trésor Public à réception de facture.



Si les conditions générales venaient à être modifiées, l'éditeur s'engage à prévenir l'annonceur le plus tôt possible.

#### **7. Concurrence :**

L'annonceur reconnaît et accepte que l'éditeur puisse offrir des services de publications d'espaces publicitaires et de conception d'encarts à des tiers, qui peuvent aussi être des concurrents directs de l'annonceur ou qui peuvent fournir des produits ou services similaires à ceux de l'annonceur.

#### **8. Durée du contrat**

Le présent contrat, sous réserve de la réception de l'encart un mois avant la première date de parution souhaitée, prendra effet immédiatement pour une durée allant jusqu'à décembre 2019.

En cas de rupture du contrat par l'une ou l'autre des parties avant cette date, celle-ci devra intervenir au plus tard 3 mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'annonceur,  
(date et signature)

L'éditeur,  
Michel VANDENBERGHE,  
Maire  
(date et signature)



BON DE COMMANDE – RESERVATION D’ESPACE PUBLICITAIRE  
POUR LES BULLETINS MUNICIPAUX

Je, soussigné(e),

Agissant en qualité de

Pour le compte de l’établissement :

Adresse :

Tél.

E-mail :

Demande l’insertion d’un encart publicitaire sur le site web et dans les bulletins municipaux de Sainte-Marie-sur-Ouche au tarif de :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 jointes au présent document.

Date et signature